

Brûlures : votre bouillote est-elle aux normes ?

Plusieurs bouillottes ont été retirées du marché car elles présentent un danger pour leurs utilisateurs qui risquent de se brûler avec. Explications.

Un problème de sécurité pour certaines bouillottes

Quand le mercure commence à chuter, les bouillottes reprennent du service. Plusieurs modèles existent, celles que l'on remplit d'eau -bouillante cela va de soi ! -, et celles qui contiennent des noyaux de cerise, du gel ou des perles et que l'on réchauffe au micro-onde. Si ces objets sont apparentés au bien-être, certains peuvent s'avérer dangereux et brûler leur utilisateur.

Selon une enquête de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) publiée le lundi 2 novembre 2020, certaines bouillottes et chaufferettes vendues en France ne présentent pas de garanties de sécurité suffisantes pour les consommateurs. Sur les dix-neuf prélèvements effectués et analysés, seize se sont révélés non conformes (84%), dont cinq dangereux (26%). De nombreuses références présentent des notices incomplètes au regard des normes en vigueur, « ne précisant ni les informations de sécurité ni les conditions d'utilisation, ou présentant ces informations dans une langue autre que le Français ». Plusieurs modèles sont même commercialisés sans aucune notice.

Attention aux risques de brûlures !

« Certaines bouillottes portaient à tort des allégations thérapeutiques ou des indications d'origine infondées, notamment pour les bouillottes à graines micro-ondables ». Pire, un « doudou bouillotte » affichait un marquage contradictoire : « d'une part, le symbole d'exclusion d'âge 0-3 ans, laissant supposer qu'il s'agissait d'un jouet, d'autre part une mention "ce produit n'est pas un jouet" », détaille la DGCCRF.

Les bouillottes qui ont été classées comme « dangereuses » par la DGCCRF sont principalement celles fabriquées en PVC ou caoutchouc. Elles présentent en effet un risque de brûlure en raison du risque de déchirure de l'enveloppe, à une résistance insuffisante des soudures ou du corps de la bouillotte. Par conséquent, plusieurs produits ont été retirés du marché suite à cette enquête.